

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1720

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

387 861 883 RCS Nancy.

AGEORGES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 38112.00 EUR.

Adresse : 96 Impasse Pierre Et Marie Curie, 54710 Ludres.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte SSP en date à Nancy (54) du 20/11/ 2020 les sociétés M. ENERGIES SERVICE S.A.S au capital de 12 175 € 96, Impasse Pierre et Marie Curie – 57410 LUDRES 480 731 769 R.C.S. NANCY ET AGEORGES S.A.S. au capital de 38 112 € 96, Impasse Pierre et Marie Curie – 54710 LUDRES 387 861 883 R.C.S. NANCY Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société AGEORGES société absorbée par la société M.ENERGIES SERVICE, société absorbante, le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état ou il se trouvera à la date de la réalisation 1er janvier 2020 Actif apporté par la société absorbée : 994 283 € Passif pris en charge :742 314 € ACTIF NET APPORTE : 251 969 € Conformément aux dispositions de l'article L 236.11 du Code de Commerce et dès lors que le capital de la société Absorbante et de la société Absorbée est détenu intégralement par une même société, et que cette même société le détient jusqu'à la date de la réalisation de l'opération de fusion absorption, il n'y aura pas lieu de procéder à l'échange des actions de la société Absorbée contre des actions de la société Absorbante. L'apport fusion ne sera donc pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société Absorbante et donnera lieu à aucune augmentation de capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange et la contrepartie des apports de la société absorbée sera inscrite en report à nouveau dans les comptes de la société Absorbante. Les apports objet du projet de fusion rétroagiront fiscalement au 1er janvier 2020 Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nancy le 20/11/2020 tant pour la société AGEORGES société absorbée que pour la société M.ENERGIES SERVICE société absorbante. Pour Avis.